

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

Constructions Scolaires

Dans notre bulletin n° 11 d'octobre 1946, nous avons entretenu nos lecteurs du problème scolaire à Saint-Cloud et avons passé en revue la situation des trois groupes scolaires de la Ville ainsi que des Lycées. Sans vouloir nous répéter, nous tenons à mettre nos concitoyens au courant des efforts faits par l'Assemblée communale pour obtenir dans ce domaine des améliorations.

Ce à quoi tenait surtout la Municipalité et le Conseil Municipal, c'est de résoudre rapidement la situation vraiment critique dans laquelle se trouve le Groupe Scolaire des Coteaux à l'intérieur duquel fonctionnent des classes à effectif surchargé et dans des locaux de fortune. Nous avons indiqué, en octobre 1946, les difficultés rencontrées par les Municipalités pour obtenir l'autorisation d'achever les travaux d'agrandissement commencés en 1939 et arrêtés en 1941 par suite des circonstances. *Nous sommes heureux aujourd'hui d'apprendre à nos concitoyens une bonne nouvelle* : les travaux d'agrandissement dont il s'agit vont être repris dans le courant de l'année grâce à la ténacité de la Municipalité qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour arriver à un résultat satisfaisant. Elle savait que cette année encore, le Ministère de l'Education Nationale ne disposait que de crédits restreints pour les constructions scolaires et que très peu de projets seraient subventionnés et autorisés; elle multiplia néanmoins ses démarches et réussit à convaincre les services des Ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur de la nécessité de continuer les dits travaux et obtenir de ces Ministères l'assurance que le projet d'agrandissement du Groupe des Coteaux serait prochainement incorporé dans une tranche de travaux au plan d'équipement national. Le Conseil Municipal, saisi à son tour de la question, créa immédiatement les moyens financiers destinés à couvrir la dépense restant à la charge de la Ville, si bien que l'on peut espérer, après les assurances données par les Ministères précités, que les travaux en question reprendront très prochainement.

Lorsque les sept classes prévues au projet, plus préaux et dégagements, auront été construits, on y verra clair au Groupe des Coteaux et on se réjouira enfin de voir nos enfants confortablement installés dans des classes où ils auront plaisir à travailler.

On ne peut évidemment que regretter qu'en haut lieu l'on ne se penche pas assez sur ce délicat problème scolaire qui deviendra très prochainement angoissant en raison du rythme accéléré des naissances. Déjà, les écoles maternelles qui rendent de si grands services aux mamans, voient les effectifs s'accroître dans de notables proportions, à tel point que, si l'on n'y prend garde, on se verra dans l'obligation, faute de place, de refuser des enfants.

En ce qui nous concerne, nous avons pris les devants en attendant qu'il soit possible de procéder aux agrandissements normaux des groupes du Centre et de Montretout. Ainsi que nous en avons déjà informé nos lecteurs, le Conseil Municipal a décidé de faire construire en matériaux légers et ce malgré

des difficultés énormes d'approvisionnement, trois classes provisoires : deux au groupe du Centre et une au groupe de Montretout. Une classe fonctionne déjà au Centre et les deux autres sont en bonne voie; nous espérons pouvoir les mettre en service à la rentrée d'octobre prochain.

Et puisque nous en sommes sur ce chapitre, nous sommes également heureux d'apprendre à nos concitoyens que les travaux d'agrandissement du Lycée de Garçons — arrêtés au début de la guerre et repris partiellement cette année — vont pouvoir être achevés grâce à une entente réalisée entre le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Municipal.

Nous avons signalé, dans notre bulletin d'octobre 1946, qu'étant donné le nombre important d'élèves étrangers à Saint-Cloud, fréquentant le Lycée de garçons, le Conseil Municipal avait décidé de mettre le bâtiment en cours de construction hors d'eau et de faire effectuer des travaux dans la limite des crédits réservés au budget, mais de ne prendre aucun engagement nouveau laissant à l'Etat le soin de régler cette question qui revêt plutôt un caractère national que communal.

Or, à la suite de cette décision et de pourparlers engagés avec le Ministère de l'Education Nationale, nous avons pu obtenir de l'Etat une subvention plus importante que celle primitivement allouée, de telle sorte que nous n'avons plus aucune raison de ne pas achever les travaux en cours. Cette subvention, qui était de 50 %, a été portée à 65 %, ne laissant ainsi à la Ville qu'une charge de 35 %, ce qui paraît normal, eu égard au nombre d'élèves de Saint-Cloud fréquentant cet établissement d'enseignement secondaire.

Quant au Lycée de Jeunes Filles, bien que la situation soit plus difficile puisqu'aucune construction nouvelle n'a été entreprise avant la guerre et que seule, la propriété Sivrais, acquise par la Ville en 1942, a pu être sommairement aménagée, le problème d'agrandissement va être résolu momentanément par la construction de classes provisoires en bois. Là encore, la Municipalité, multipliant ses démarches, obtint du Ministre de la Production Industrielle et de la Société Nationale des Ventes des Surplus alliés, l'autorisation d'acquérir, dans de bonnes conditions, une baraque en très bon état, dans laquelle il sera possible d'aménager quatre classes. Cette baraque, qui se trouve à Reims est achetée et va être transportée à Saint-Cloud où elle sera remontée et aménagée.

Ces diverses réalisations municipales ne résolvent certes pas, comme il devrait l'être, le problème scolaire, mais apporteront néanmoins des améliorations très sensibles qui, nous en sommes certains, réjouiront les élèves ainsi que leurs parents.

Colonie de Charbonnière

La date du premier départ approche. C'est le 15 juillet que les jeunes colons de cette année se rassembleront sur la place de la Mairie où les attendront les cars qui les conduiront à la gare d'Austerlitz.

A Orléans, d'autres cars les mèneront au château de Charbonnière où M. et Mme DEMARD les recevront.

Pendant tout le voyage, ils seront accompagnés par les moniteurs et monitrices.

Grande émotion pour beaucoup de petits qui n'ont pas encore l'habitude de se séparer de maman, mais, entraînés dans l'ambiance fraternelle des camarades et des grands frères et sœurs que sont moniteurs et monitrices, ils auront vite retrouvé la joie et la gaieté.

Le souci sera plus grand du côté des mamans qui ne se sépareront pas sans une larme furtive, et qu'on ne laissera pas voir, de leur enfant qui les quitte pour la première fois.

Rassurez-vous, mamans inquiètes, vous retrouverez bientôt votre petit garçon ou votre fillette, plus fort, plus vigoureux, et aussi plus capable de se « débrouiller » seul. Il aura fait un pas dans le chemin de la vie, et il l'aura fait dans les meilleures conditions qu'il soit possible de trouver, entouré d'affection, de dévouement, de gaieté, d'enthousiasme.

Ainsi donc, notre premier convoi est largement complet.

La visite médicale réglementaire a été passée et il s'agit maintenant pour la famille de constituer le trousseau indispensable. Nous l'avons réduit au minimum,

mais il est tout de même un niveau au-dessous duquel il est impossible de descendre.

N'oubliez pas de munir chaque objet du n° d'inscription attribué à chaque enfant. Cela est indispensable.

Dans toute la mesure du possible, donnez-leur les lainages demandés (pull-over, etc.).

Et ne manquez pas de leur recommander discipline et obéissance, qualités indispensables pour la vie collective qui va être la leur.

Vous soupçonnez tous les efforts qui ont été nécessaires pour mettre en route notre colonie. Nous pouvons espérer que, cette année, la reprise serait plus facile.

Nous avions compté sans la pénurie actuelle qui accroît les difficultés et oblige à faire des tours de force pour assurer à nos enfants un séjour convenable et confortable.

Il existe un organisme départemental dont la fonction est précisément d'aider les colonies de vacances et de leur fournir les moyens de se procurer ce qui leur est nécessaire.

Nous regrettons bien vivement de n'avoir trouvé auprès de cet organisme officiel qu'une aide extrêmement réduite, ce qui nous a obligés à nous procurer par nos seuls moyens et, pratiquement, sans appui officiel, tout ce qui est nécessaire à la vie de Charbonnière.

Si cela a augmenté les difficultés à vaincre, nous sommes heureux de pouvoir dire que cela ne diminuera en rien le « train de vie » de notre colonie et nous avons tout lieu de penser que le séjour de nos jeunes colons à Charbonnière sera agréable et fructueux.

VISITE A SAINT-CLOUD DU MINNESOTA

Upon the Occasion of the
Most Welcome Visit of
the Honorable
Francis Chaveton
the Citizens of
ST. CLOUD, MINNESOTA, U.S.A.
send Their Affectionate Greet-
ings to the Citizens of
ST. CLOUD, FRANCE
with an Earnest Prayer for
Enduring Understanding between
our Cities and Nations...

May 15, 1947

James H. Murphy
JAMES H. MURPHY, MAYOR
Wm R. Burkhard
WM R. BURKHARD, COMMISSIONER
L. I. Stanley
L. I. STANLEY, COMMISSIONER

FAC-SIMILE

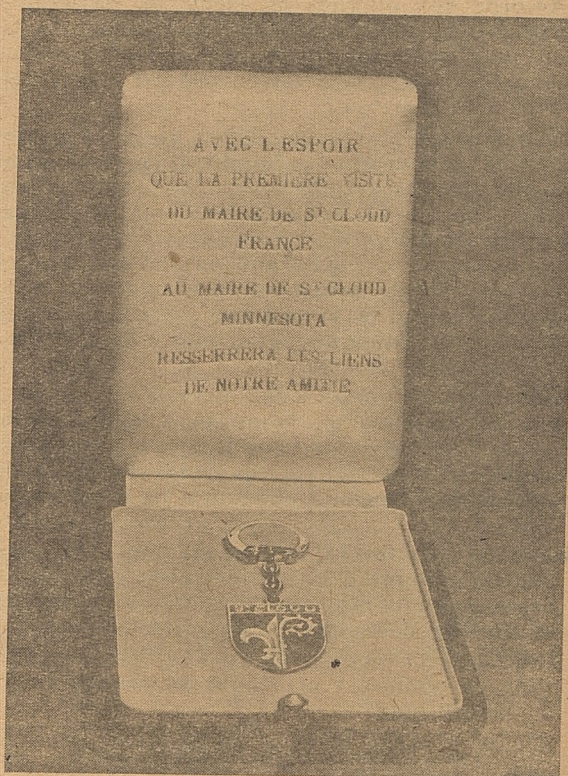
du parchemin remis solennellement à M. F. CHAVETON

le 15 Mai 1947

par le Maire de Saint-Cloud (Minnesota) M. James MURPHY
et ses deux adjoints, M. R. BURCKARD et M. I. STANLEY



Plaque de granit
offerte par le Maire de Saint-Cloud (Minnesota)
James MURPHY
au Maire de Saint-Cloud (France)



Ecusson en or et émail
offert par la Ville de Saint-Cloud (France)
au Maire de Saint-Cloud (Minnesota)

— La phrase gravée sur l'écrin est la traduction
de l'inscription en langue anglaise figurant au verso
de l'écusson.

Compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU 23 JUIN 1947

Le Conseil,

- 1° Décide de faire procéder à la réfection complète de la deuxième section de l'avenue de Suresnes, entre la rue de l'Aqueduc et la place Santos-Dumont;
- 2° Décide de faire remettre en état la partie défectueuse de la rue de l'Eglise, devant la Mairie et de faire enlever les bordures et caniveaux de la rue de Garches en vue de permettre un meilleur écoulement des eaux;
- 3° Décide de faire construire, rue Pasteur, en participation avec un riverain, le tronçon d'égoût prévu au projet d'assainissement de la ville dans la partie appelée « Bassin Magenta »;
- 4° Décide de faire effectuer dans les locaux réservés à la consultation des nourrissons, rue du Docteur-Desfossez, tous travaux nécessaires (aménagement d'un cabinet médical, d'un bureau pour l'infirmière, etc.), afin que cette œuvre puisse fonctionner au plus tôt dans ces locaux et dans les meilleures conditions;
- 5° Accorde aux ouvriers et agents de maîtrise de la Ville, une indemnité pour supplément de travail effectué entre la 41^e et la 45^e heure, indemnité dont bénéficient déjà les ouvriers et agents de maîtrise de l'Etat;
- 6° Emet un avis favorable à un projet d'acquisition par la Commission administrative des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud, d'un immeuble situé rue Gaston-Latouche, en vue de l'agrandissement de l'hôpital et permettre l'installation plus importante d'une maternité, la création d'un centre pré-natal et de protection maternelle et infantile, éventuellement en accord avec la ville, l'installation d'une consultation de nourrissons et la création d'un centre médico-scolaire;
- 7° Emet un avis sur les comptes présentés, d'une part, par la Commission Administrative des Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud; d'autre part, par le Receveur spécial de ces établissements, pour les opérations financières effectuées au cours de l'année 1946;
- 8° Emet un avis favorable à la création d'un onzième poste d'adjointe à l'école des filles du Centre (septième poste d'adjointe de cours complémentaire), en vue de décharger la directrice de classe;
- 9° Procède à la révision du tarif de stationnement des voitures arrêtées à proximité du champ de courses de Saint-Cloud;
- 10° Décide de faire façonner le bois de grume provenant des coupes de bois entreprises dans la propriété communale de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret);
- 11° Accorde divers secours et indemnités;
- 12° Emet un avis concernant la modification des statuts de la Caisse des Ecoles Publiques de Saint-Cloud et désigne les membres du Conseil devant faire partie, selon la loi, du Comité d'administration;
- 13° En vue de la reprise des travaux d'agrandissement du groupe scolaire des Coteaux, commencés en 1938 et arrêtés en 1941 par suite des circonstances, travaux que la Municipalité, à la suite de très nombreuses démarches, a pu faire comprendre dans

une tranche de démarrage aux Ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur, décide, soit de passer de nouveaux marchés avec les entreprises adjudicataires, soit de remettre certains lots en réadjudication. Vote les moyens financiers destinés à couvrir la dépense restant à la charge de la Ville. Félicite la Municipalité d'avoir pu obtenir des Ministères intéressés, la reprise de ces travaux qui présentent un intérêt majeur pour les enfants fréquentant le groupe scolaire des Coteaux;

- 14° Décide d'offrir aux lauréats du Certificat d'Etudes Primaires fréquentant les écoles de Saint-Cloud, un voyage à Fontainebleau, le 10 juillet 1947;
- 15° Accorde diverses subventions aux amicales de quartiers et groupements sportifs chargés d'organiser des réjouissances à l'occasion de la fête du 14 juillet 1947;
- 16° Décide de charger un gérant d'immeubles de s'occuper des immeubles de la Tête Noire et du quai Carnot, rendus habitables;
- 17° Statue sur diverses demandes de subventions;
- 18° Puis se réunissant en comité secret, émet un avis sur diverses demandes d'assistance.

Le Secrétaire de séance,
R. BEAUFOCHER.

Pour copie conforme,

Le Maire,
F. CHAVETON.

Le Permis de construire

Application du règlement d'administration publique du 10 août 1946

La présente note a pour but de faire la mise au point qui apparaît nécessaire, en matière de permis de construire et de préciser, notamment, les principales dispositions du règlement d'administration publique prévu par l'ordonnance du 27 octobre 1945 et paru en date du 10 août 1946, au *Journal Officiel* du 11 août 1946.

Le contrôle des constructions immobilières, principalement des locaux d'habitation, revêt une importance particulière. Il importe en effet, de veiller à la salubrité des bâtiments, à leur implantation, à l'économie et au confort des habitations, en un mot, à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

De ce point de vue se justifient la distinction opérée entre le permis de construire et l'alignement, d'une part, et l'autorisation préalable, d'autre part, ainsi que les modalités de la procédure établie par la réglementation en vigueur.

I. Distinction à établir entre le permis de construire et l'alignement

La consultation du Service de Voirie intéressé permet à tout propriétaire qui désire construire, de satisfaire à l'exigence qui lui est faite de joindre à la demande de permis de construire, l'indication de l'alignement et, s'il y a lieu, de nivellement.

La délivrance de l'alignement ne dispense en aucun cas l'intéressé des formalités prévues pour l'obtention du permis de construire.

II. Distinction à établir entre le permis de construire et l'autorisation préalable

L'ordonnance du 27 octobre 1945 prévoit deux mesures distinctes :

1° Le permis de construire proprement dit, disposition de caractère permanent, qui se substitue à tous les permis et autorisations de construire prévus par les textes antérieurs ;

2° L'autorisation préalable d'emploi des matériaux, disposition de caractère provisoire, rendue nécessaire par la pénurie actuelle des matériaux de construction, et par la nécessité d'utiliser le mieux possible la main-d'œuvre.

Il faut éviter soigneusement de confondre l'autorisation préalable avec le permis de construire.

Toute personne qui désire entreprendre des travaux de reconstruction ou de réparation ou d'aménagement d'immeuble non

sinistré, doit obtenir le permis de construire et l'autorisation préalable (les deux).

Sont toutefois dispensés de l'autorisation préalable, les travaux dont le montant, toutes branches comprises, est inférieur à :
10.000 francs pour les locaux à usage commercial.
50.000 francs pour les locaux à usage d'habitation;
100.000 francs pour les locaux à usage strictement industriel, agricole ou artisanal.

III. Présentation de la demande et composition du dossier

C'est au Maire que la demande est présentée.

Elle est établie sur papier timbré — à moins qu'il s'agisse d'une construction sinistrée de guerre — ce qui dispense du papier timbré mais non pas la demande. Le dossier doit être établi en deux exemplaires, non pas pour multiplier les papiers, mais pour des raisons de travail. Il doit comprendre, en double, par conséquent :

- 1° La demande (avec copie, toujours sur papier timbré);
- 2° L'arrêté d'alignement ou la décision de dispense d'alignement, délivrés par le service de voirie compétent, suivant la nature de la voie riveraine;
- 3° Le plan de situation du terrain dans la commune, avec cote de rattachement au plus proche carrefour des voies importantes;
- 4° Les plans de la construction, tous côtés, à l'échelle de 1 ou 2 cm. par mètre, savoir :
 - Le plan d'ensemble coté de la propriété avec indication sommaire des bâtiments des propriétés voisines.
 - Le plan coté des sous-sols (avec indication des canalisations);
 - Le plan coté du rez-de-chaussée;
 - Le plan coté des étages;
 - Le plan façade principale cotée, des façades secondaires cotées;
 - Les coupes cotées.

Tous ces plans peuvent être simplifiés, pour les petites constructions, s'ils restent clairs et exacts. Dans les cas les plus simples, ils peuvent même être réunis.

— S'il y a lieu, tous plans et renseignements sur les constructions existantes ainsi que tous plans nécessaires à la bonne compréhension du projet.

5° Une notice descriptive et estimative sommaire des travaux. Dans cette notice devra être indiquée clairement la nature des matériaux employés pour les clôtures, façades, couverture et pour le gros œuvre en général;

6° Un exposé des raisons qui motivent la réalisation de la construction (raisons économiques, sociales, etc...).

En outre, en application de l'arrêté du 11 janvier 1946, et comme il est dit plus haut, s'il ne s'agit pas de réparer ou de reconstruire une maison sinistrée, pour les travaux dont le montant, toutes tranches comprises, est supérieur à :

- 10.000 fr. pour les locaux à usage commercial.
- 50.000 fr. pour les locaux à usage exclusif d'habitation;
- 100.000 fr. pour les locaux à usage strictement industriel, agricole ou commercial.

Il y a lieu de joindre au dossier (en double exemplaire également), une demande d'autorisation préalable, établie conformément au modèle que le service distribue gratuitement et qui doit être remplie au verso comme au recto.

IV. Avis du Maire et envoi du dossier

Ceci vérifié, le Maire formule son avis sur l'opportunité des travaux et le joint au dossier. Sans cet avis, le dossier est incomplet et ne peut être examiné. La mention « avis favorable » ne suffit pas. Elle doit être justifiée et motivée. Le tout est envoyé par le Maire au Service Départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation, 7, rue de Béthune, à Versailles.

V. Conseils importants

Le service précité est actuellement encombré par les dossiers incomplets qu'il est obligé de renvoyer, soit de compléter lui-même, s'il le peut. Il en résulte un retard considérable.

Au surplus, le Service de l'Urbanisme et de l'Habitation conseille volontiers les demandeurs, avant même le dépôt du dossier (réception le matin seulement).

C'est ainsi qu'on ne saurait trop recommander aux industriels qui préparent des projets de construction nouvelle ou d'aménagements nouveaux — projets souvent importants et délicats, dont l'instruction est spécialement complexe — de le consulter avant

de présenter leurs projets et dès le début même de la préparation de ceux-ci.

Ils recevront toutes les indications utiles sur les précautions qu'ils doivent prendre au sujet de l'implantation, de la disposition et de l'agencement des constructions. Ils seront avertis de toutes les difficultés que pourrait soulever l'instruction et mis ainsi en mesure de satisfaire préalablement à toutes les conditions légales. C'est ainsi que leurs projets pourront être instruits dans le minimum de temps.

La Fêtes des Mères

La Fête des Mères, fixée au 8 juin, donna lieu à Saint-Cloud, ainsi que dans toutes les communes de France, à des réjouissances au cours desquelles les mères furent mises à l'honneur.

A Saint-Cloud, c'est dans la salle des mariages de la Mairie, malheureusement trop petite pour recevoir toutes les mères de la localité, que s'est déroulée la cérémonie de remise des médailles et diplômes aux mères décorées cette année, qui étaient les suivantes :

Médaille d'Or

— Mme ROISIN, née de MONDÉSIR Pauline, 7, rue Sevin-Vincent, 10 enfants.

Médaille de Bronze

— Mme DUHAMEL, née HÉDÉ Alice, 4, rue Audé, 6 enfants.

— Mme DUNOIS, née MONNEROT-DUMAINE Geneviève, 99, rue des Tennerolles, 6 enfants.

— Mme TRUCHETET, née NAVARE Yvonne, 76, boulevard de la République, 5 enfants.

Avaient également été conviées, les mères ou épouses des « Morts pour la France » qui avaient demandé à recevoir l'insigne spécial créé en leur faveur par une loi du 30 avril 1946. A défaut de cet insigne, qui leur sera remis ultérieurement, il leur a été offert un bouquet de fleurs.

A la fin de la cérémonie, des friandises furent offertes à toutes les personnes présentes dans la salle et les mères décorées furent invitées avec leur famille à un vin d'honneur.

A cette cérémonie, toute familiale, s'ajoutait un spectacle comportant deux parties. La première, réservée à tous les enfants des écoles qui jouèrent des scènes vraiment intéressantes ou qui donnèrent des numéros qui enchantèrent l'auditoire. La deuxième, consacrée à des artistes professionnels.

Que dire de cette cérémonie ? Qu'elle fut en tous points réussie à en juger par les applaudissements très souvent répétés des mamans, des enfants, ainsi que toutes les personnes présentes dans la salle et par les nombreuses lettres de remerciements que nous avons reçues.

Nous tenons à féliciter et à remercier nos jeunes artistes amateurs :

Mlle Annie PESSIN qui interprète toujours ses rôles avec beaucoup de talent.

Les jeunes DUCROS, SOREAU, MALAU, qui, en compagnie de Annie PESSIN, amusèrent beaucoup le public avec leur divertissement carnavalesque.

Les jeunes FERTINEL, VERDELET, ROUGUET, SAUVAGET et BERNARD, de l'école de garçons du Centre, qui interprétèrent avec beaucoup de brio la comédie en un acte intitulée *Achille*.

Les tout petits de l'école maternelle du Centre, sous la direction de Mlle MONNIER, directrice de l'école, de Mme LE GUELLEC, adjointe et de Mme MURAT, professeur, jouèrent d'une façon admirable une saynète appelée *Le Bouquet aux Mamans*.

Les élèves de l'école de filles de Montretout, qui nous régaleront une fois de plus avec les *Contes de Perrault*, qu'elles interprètent si bien, sous la direction de Mme PICARD.

Nous remercions également :

M. et Mme DUCROS, Mme PESSIN, auteurs des numéros joués par leurs enfants.

Mlle MONNIER, directrice de l'école maternelle du Centre, Mme LE GUELLEC et Mme MURAT, qui préparèrent les petits de leur école.

Mme PICARD, l'auteur des *Contes de Perrault*.

Mme BÉAL, qui tint le piano avec M. DUCROS.

M. BONDY, directeur de l'école de garçons du Centre; Mme BRIQUET, directrice de l'école de filles de Montretout, qui voulurent bien lire les meilleurs devoirs faits à l'occasion de cette fête des mères par les enfants des écoles.

Nous félicitons chaudement les lauréats de ces épreuves dont les noms suivent :

LAQUERRIÈRE Michel, école de garçons du Centre.

WALLET Jean, école de garçons du Centre.

HAMELIN Jean, école de garçons de Montretout.

TOTH Louise, école de filles du Centre.

DELANOE, école de filles du Centre.

RUE Sylviane, lycée de jeunes filles.

VILLATTE, école de garçons de Montretout.

LEMARIEY, école de garçons de Montretout.

Nous adressons aussi nos remerciements ainsi que l'expression de notre vive gratitude, à Mme et M. ANTONAT, nos généreux bienfaiteurs, qui voulurent bien faire remettre aux mères décorées, une enveloppe contenant une certaine somme, permettant ainsi à ces dernières d'acquiescer les marchandises et denrées que leur donnaient droit les bons spéciaux qui leur furent attribués à cette occasion.

Enfin, nos remerciements sont aussi adressés au personnel de la Mairie qui, une fois de plus, fit tout le nécessaire pour que cette fête soit réussie et pour que les mères en emportent un excellent souvenir.

Nous nous excusons vivement auprès des mères de familles qui n'ont pas été invitées, mais faute de place, nous avons dû nous en tenir — ainsi que nous l'indiquions dans notre dernier bulletin — aux mères décorées cette année, ainsi qu'à celles décorées les années précédentes.

Nous espérons que l'an prochain, ainsi que nous l'avons suggéré, les associations familiales se mettront d'accord pour réaliser, avec l'aide de la Municipalité, un programme dont pourra bénéficier toute la population cloodoaldienne.

Manifestations Infantines

Si les enfants de nos groupes scolaires du Centre et de Montretout ont apporté, cette année, à la cérémonie officielle de la Fête des Mères, un cachet de fraîcheur et d'art que tous ceux qui ont pu en jouir se sont plus à reconnaître, il faut savoir que, en d'autres occasions, ils ont tenu à donner la preuve qu'ils pouvaient offrir au public des spectacles de choix.

C'est ainsi que la Maternelle du Centre, aidée de jeunes filles de l'École et de l'Amicale des Anciens Elèves, avait organisé, le 14 juin, une matinée infantine à la Maison de l'Éducation Populaire, matinée à laquelle étaient conviées toutes les familles.

Le succès fut complet et les applaudissements enthousiastes. Certaines saynètes, déjà présentées à la Fête des Mères furent reprises, à la grande satisfaction des spectateurs, et d'autres numéros, assurés par des jeunes

garçons ou jeunes filles du groupe du Centre, complétèrent le programme.

Mlle MONNIER, directrice et Mme MURAT, professeur d'éducation physique, n'avaient rien négligé pour offrir aux familles un excellent spectacle.

On ne peut tout rappeler, mais il est impossible de ne pas citer le charmant et gracieux ballet des *Petites Jardinières et des Fleurs Vivantes*.

L'école des filles des Coteaux, de son côté, grâce au dévouement de Mlle LEROY, directrice et de Mlle GUIBERT, professeur d'éducation physique, invitait tous les amis de l'école à une soirée donnée, samedi 28 juin, au bénéfice de l'Œuvre des Pupilles de Seine-et-Oise, dans la salle de l'Amicale des Coteaux, mise à sa disposition par cette société.

Là encore, spectacle charmant, où tous nos enfants rivalisèrent de grâce et de gentillesse pour la plus grande joie des papas et des mamans venus en foule.

Des chants, des ballets, des exercices et danses rythmiques fort bien réglés et fort bien exécutés, faisaient un programme de premier ordre.

Nous ne pouvons nommer tous les jeunes acteurs et actrices qui se sont dépensés et nous ont charmés au cours de ces séances, mais toutes nos félicitations et tous nos remerciements iront à nos dévouées directrices, institutrices et monitrices dont chacun apprécie la patience et la compétence qui leur permettent d'obtenir de tels résultats.

Nous savons être les interprètes des familles en disant à tout notre corps enseignant communal combien est apprécié le dévouement qu'il déploie et dépense sans compter pour le bien de nos chers enfants.

Commission d'assainissement du Marché

Trois membres de cet organisme viennent d'être « commissionnés » par arrêté préfectoral et sont ainsi habilités pour établir des constats d'infraction et bloquer la marchandise litigieuse.

Depuis plusieurs mois, une permanence a été assurée chaque dimanche, à la Mairie, par deux membres de la Commission pour recevoir les observations des personnes qui pourraient avoir à signaler des faits contraires à la réglementation des prix.

Il faut reconnaître que le résultat est assez peu encourageant puisque seulement deux réclamations ont été présentées et encore n'étaient-elles que d'importance très limitée et insuffisamment précises pour permettre une intervention efficace.

Ces permanences seront suspendues en juillet et août.

Activités de la Maison de l'Éducation Populaire

Conférences

M. le Médecin-Commandant BROCH a fait, le 4 juin, sous l'égide de l'Union des Intellectuels, un remarquable exposé sur « La Pénicilline et les antibiotiques, leur action, leur fabrication. »

Le commandant BROCH est à l'origine de la fabrication de la pénicilline en France. Médecin résistant, il rejoint la France libre par l'Espagne et fait partie du bataillon médical de la division Leclerc. Il met à profit le séjour de la 2^e D. B. en Angleterre pour prendre contact avec les techniciens anglais de l'école d'Oxford qui furent les premiers, à la suite du professeur FLEMMING, à produire et à étudier la pénicilline. La glorieuse campagne de la 2^e D. B. à peine terminée, le commandant BROCH caresse l'ambitieux projet de fabriquer la pénicilline qui nous manque et que les Américains ne nous envoient qu'au compte-goutte. C'est ainsi que naquit le *Centre Militaire de la Pénicilline*. Mais bientôt, le cadre étroit du Service de Santé fut brisé et

la reconversion des poudreries nationales dota la jeune organisation de moyens considérables dont l'aménagement se termine. Demain, une usine de province produira de grandes quantités du précieux médicament. L'ancienne usine — l'usine-pilot de la rue Cabanel, à Paris — est maintenant utilisée pour la production de deux autres antibiotiques : la *tyrotricine* et la *streptomycine*.

Le commandant BROCH a montré à ses auditeurs les phases successives de la fabrication de la pénicilline. Tout d'abord, dans la phase de production biologique, on provoque à la surface d'un « jus » glucosé, azoté et stérilisé, la croissance de la moisissure *penicillium notatum* qui sécrète la pénicilline dans le jus. Comme ce champignon ne se développe qu'à l'air, on fait cette culture dans des bouteilles plates disposées horizontalement dans une étuve à température constante et fermée au moyen d'un tampon filtrant laissant passer l'air. L'opération dure sept jours au bout desquels le jus s'est enrichi de la pénicilline secrétée par le *penicillium*. Ce mode de culture ne permettant pas de grands rendements, on utilise par la suite un mode de culture industriel dit « en profondeur ». On se sert de grandes cuves où le champignon est brassé et aéré par injection d'air. Cette partie biologique de la production présente de nombreuses difficultés. Il faut éviter l'introduction d'autres germes, veiller à ce que les cultures gardent leurs facultés de production et de reproduction, freiner la sécrétion de pénicilline dite K qui se détruit dès qu'elle est introduite dans l'organisme humain.

Dans la deuxième phase de fabrication, il faut retirer la pénicilline du jus très dilué ainsi obtenu. Une des méthodes les plus employées consiste à se servir de la propriété de la pénicilline d'être très soluble dans certains solvants en milieu organique et dans l'eau en milieu neutre et moins soluble dans certains solvants en milieu neutre et dans l'eau en milieu acide. On fait ainsi passer la pénicilline d'un solvant dans l'autre, en modifiant l'acidité du mélange et en extrayant toujours celui des solvants qui contient la pénicilline. Au bout de quelques opérations on obtient une solution de pénicilline purifiée que l'on évapore à froid dans le vide, car la pénicilline se détruit facilement à la température ordinaire, surtout en présence de l'eau. Il faut enfin veiller à ce que la pénicilline ne soit pas toxique et pour cela on se livre à des expériences cliniques sur des souris et des cobayes.

Le commandant BROCH nous parla ensuite de cet autre antibiotique qu'est la *tyrotricine*. La *tyrotricine* est sécrétée non plus par un champignon mais par un bacille. Sa production biologique présente de grandes analogies avec celle de la pénicilline; sa purification est un peu différente, mais repose sur les mêmes principes. La *tyrotricine*, qui ne peut être utilisée en injections, s'emploie avantageusement en usage externe à la place de la pénicilline. Elle est, en effet, très active et beaucoup plus stable.

Le commandant BROCH passa alors la parole à l'un de ses collaborateurs, M. DELIVET, qui décrivit la lutte qu'il mène pour l'obtention d'un autre antibiotique : la *streptomycine* que les Etats-Unis fabriquent en quantités importantes et sont seuls à fabriquer. Ce produit, dont la purification est particulièrement délicate, est efficace contre de nombreux microbes résistants à la pénicilline. Il donne les plus grands espoirs pour le traitement de la tuberculose. Ici, M. DELIVET précise bien qu'il s'agit de l'avenir, car pour obtenir des résultats dans le traitement de la tuberculose, il faut employer des doses massives peu éloignées de la dose toxique. Il est donc nécessaire avant tout de mettre au point l'application de ce nouveau produit et de le fabriquer en grandes quantités. Déjà, cependant, les résultats ont été obtenus dans le traitement de la méningite tuberculeuse et de nombreux cas de survie ont été constatés.

Le commandant BROCH reprit ensuite la parole pour évoquer l'avenir d'antibiotiques. Dès à présent, affirme-t-il, on peut tenir pour certain que d'autres antibiotiques seront découverts, car le phénomène de sécrétion d'antibiotiques par les organismes inférieurs possède un caractère très général. On finira par trouver pour chaque microbe l'antibiotique spécifique qui le détruira. Mais cela nécessitera des travaux longs et nombreux. La seule façon d'obtenir des résultats est le travail en équipe. A l'étranger, des milliers de chercheurs sont groupés dans les Instituts. En France, des laboratoires privés se sont mis à la tâche avec succès.

Pour terminer, le commandant BROCH nous exprima sa confiance dans l'organisme auquel il appartient et qui permettra à la France de se suffire en pénicilline. Dès maintenant, ce même organisme produit de la *tyrotricine* en quantité suffisante pour la consommation française et permet des exportations vers l'étranger, occasionnant ainsi des rentrées de devises. Il serait désirable que les bénéfices réalisés fussent réinvestis dans le domaine

des recherches et des réalisations industrielles, afin de pousser plus avant l'étude des antibiotiques. La production de ces derniers est, au pays de Pasteur, assurée d'un bel avenir.

M. Yves MARTEL, ancien acteur et directeur artistique, a fort intéressé ses auditeurs, le 12 juin, par une brillante causerie sur « *Le Cinéma, ses origines, son développement* ». M. MARTEL possède au plus haut degré l'art de la causerie et celui de raconter de piquantes anecdotes. Aussi, n'est-ce pas tant au point de vue artistique qu'il a voulu se placer, mais surtout au point de vue anecdotique. Ancien partenaire de Max LINDER et ayant vécu dans l'intimité de nombreuses vedettes, il nous a beaucoup amusé par de savoureuses histoires de coulisses. M. MARTEL a bien de l'esprit. Ce vieillard de 82 ans témoigne d'une verve toute juvénile.

Le 17 juin, M. BONNEFOUS, inspecteur de la S. N. C. F., ancien élève de l'Ecole des Sciences Politiques, a retracé « *L'Histoire du Chemin de Fer, de sa naissance à nos jours* ». Ce fut une magnifique causerie sur laquelle nous reviendrons.

Le 3 juillet, M. P. GRÉCO, licencié ès-lettres, élève de l'Ecole Normale Supérieure de Paris, nous a fait goûter « *La Musique de Jazz* » et nous en a montré la psychologie et les techniques orchestrales.

Le 8 juillet, M. VETTER, directeur de l'Ecole Normale de Saint-Cloud, nous a mis au courant d'une enquête pédagogique à laquelle il vient de se livrer en Amérique et il en a profité pour décrire avec éloquence quelques aspects intéressants de la vie américaine.

Dans le prochain *Bulletin Municipal*, nous donnerons un compte rendu détaillé de ces deux dernières conférences.

Théâtre

Le 14 juin, les écoles communales ont donné une matinée théâtrale parfaitement réussie, en l'honneur des mères des enfants des écoles maternelles.

Cinéma

Depuis le 5 juin, des séances gratuites de cinéma sont régulièrement données aux enfants des écoles, tous les jeudis, de 15 h. à 17 heures. Nos jeunes élèves qui viennent par roulement, prennent le plus vif intérêt à ces représentations. En principe, ils voient passer un documentaire, un dessin animé et un grand film.

Voici le programme exécuté en juin :

5 juin. — Groupes Centre et Coteaux, garçons : *La Bretagne, Pandore, L'anglais tel qu'on le parle*.

12 juin. — Groupes Centre et Coteaux, filles : *La Haute Provence, Micky coiffeur, Jérôme Perreaud*.

19 juin. — Groupes Pozzo et Montretout, garçons : *Trèves et la Moselle, Micky marin, La Ronde des Heures*.

26 juin. — Lycée de filles primaires Montretout : *Descente d'un rapide, L'Explorateur, Le Barbier de Séville*.

3 juillet. — Cours Maintenon, Racine, Coteaux : *Métamorphoses, Sports et Parades, Le Saut dans l'Abîme*.

Le cycle sera bouclé en juillet, il reprendra en octobre.

Expositions

La Fédération des Déportés, section de Saint-Cloud, a organisé, du 7 au 29 juin, une exposition de photographies sur les crimes allemands et une exposition de documents versés au procès de Nuremberg.

L'Ecole Active, dirigée par Mme MEDICI, a fait, les 22, 23 et 24 juin, une remarquable exposition de dessins d'élèves. A cette occasion, Mme MEDICI docteur ès-lettres, a brillamment mis en relief, dans une belle causerie pédagogique, les méthodes de l'Education Nouvelle.

Manifestations et bals

Les Anciens Elèves des Ecoles Communales ont donné deux bals et l'Association des Prisonniers de Guerre un vin d'honneur.

Bibliothèque Municipale

La bibliothèque sera fermée du 1^{er} août inclus au 31 août inclus.

DONS DE M. LE D^r AGUINET

Emile VERHAEREN : *Les Heures Claires, Deux Drames, Toute la Flandre* (3 vol.), *Les Rythmes Souverains, Impressions* (2^e série), *Les Plaines, Œuvres d'Emile Verhaeren* (3 vol.).

Stefan ZWEIG : *Emile Verhaeren. Sa Vie, son Œuvre.*

Maurice GENEVOIX : *La Dernière Harde.*

Ernst GLAESER : *Classe 22..*

Commandant Charles BUGNET : *En écoutant le Maréchal Foch.*

Gabriel HANOTAUX : *La France en 1614.*

Louis MADELIN : *Foch.*

PETIT DE JULLEVILLE : *Leçons de Littérature française* (2 vol.)

Colonel GODCHOT : *Les Espagnols du Marquis de la Romana, Petite Anthologie des Poètes Français.*

DONS DE M^{me} TERRASSIER

G. DE LÉTRAZ : *Nicole s'égare.*

A. BAILLY : *Blanche Monnet.*

Romain GARY : *Education Européenne.*

Albert AUTIN : *La Maison en Deuil.*

A. CHALLIE et LESBRÔS : *La Loi de la Chair.*

A. ARMANDY : *Le Roman d'un Nouveau Pauvre.*

L. S. JUNOD : *Bonheur Tardif.*

Paule RÉGNIER : *Cherchez la Joie.*

CHATEAUBRIAND : *Mala-René.*

R. CLAUZEL : *La Colline des Amants.*

SAINT-ANGE : *Le Démon du matin.*

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux généreux donateurs.

Ravitaillement et Rationnement

CHARBON

Majoration d'attribution en faveur des consommateurs utilisant des briquettes de lignite.

La majoration de 50 % de combustibles en faveur des foyers domestiques qui désireraient utiliser exclusivement des boulets au cours de la campagne 1947-1948, sera appliquée dans les mêmes conditions aux foyers domestiques qui désireraient utiliser exclusivement des briquettes de lignite.

LAIT

Les consommateurs de la catégorie « A » (adolescents de 10 à 21 ans), pourront percevoir, à tour de rôle, un quart de litre supplémentaire chez les crémiers où ils ont déposé leur carte, lorsqu'il y aura des excédents disponibles après distribution aux ayants-droit, catégorie « V » comprise.

Une priorité dans la catégorie « A » sera donnée aux enfants de 10 à 13 ans; cette priorité sera justifiée par le coupon n° 12 de la feuille semestrielle (J2, premier semestre 1947), qui devra être déposé par le consommateur chez le crémier.

Inscription des consommateurs dans leur lieu de villégiature

1° Cartes de lait de province :

Les cartes de lait délivrées en province ne sont pas valables dans le département de Seine-et-Oise; seules, les cartes de lait portant en surcharge « Seine » « Seine-et-Oise » ou « Seine-et-Marne » peuvent être acceptées par les détaillants.

2° Consommateurs venant de province :

Les consommateurs de province, venant même pour quelques jours résider dans le département de Seine-et-Oise et bénéficiaires d'une carte de lait doivent, à leur arrivée dans le département, solliciter de la mairie, service du ravitaillement, l'échange de la carte dont ils sont titulaires.

Ils devront présenter les deux talons de la carte de lait :

— Premier talon portant la mention « talon à remettre au détaillant ».

— Deuxième talon portant la mention « partie à conserver par le consommateur », accompagné d'un certificat de radiation délivré par leur crémier de province.

3° Consommateurs de Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne :

a) *A l'aller* : Avant leur départ, les consommateurs devront demander au détaillant auprès duquel ils sont inscrits, le talon de leur carte de lait que ce dernier a dû conserver.

Les détaillants ne remettront les talons de ces cartes qu'après avoir prélevé sur les cartes elles-mêmes les tickets afférents aux rations déjà servies. Ils devront, en outre, déclarer ces remises à leur grossiste, de manière que leur approvisionnement soit réduit en conséquence et coller à l'appui les tickets découpés sur les cartes des consommateurs.

Dans les localités de leur villégiature, tous les consommateurs participant aux distributions de lait devront se faire inscrire pour percevoir leur ration.

A cet effet, la mairie leur délivrera, sur justification de leur qualité d'estivant et en échange du talon détaillant de leur carte de lait, un permis d'inscription qu'ils remettront au détaillant de leur choix.

Ce permis devra, obligatoirement, comporter deux volants sur lesquels devra être indiquée la durée approximative du séjour :

— L'un destiné à être conservé par le détaillant.

— L'autre destiné à être envoyé par ce détaillant à son grossiste. Celui-ci ne devra approvisionner en conséquence le détaillant que pour la durée du séjour indiquée sur le volant en sa possession.

c. *Au retour* : Avant de quitter le lieu de leur villégiature, les consommateurs devront demander au détaillant chez lequel ils se sont fait inscrire, le volant du permis d'inscription que ce dernier aura conservé et lui remettre les tickets afférents aux rations servies.

Ce volant servira à obtenir de la mairie du lieu de villégiature, le talon de la carte de lait remis à l'arrivée, conformément aux dispositions qui précèdent.

Au lieu de leur domicile, les consommateurs n'auront plus qu'à rapporter ce talon à leur fournisseur habituel.

VIN DES ESTIVANTS

Monsieur le Préfet vient de faire connaître qu'aucun transfert d'inscription de vin ne sera admis à l'occasion du départ en villégiature. Les consommateurs devront prendre les précautions nécessaires pour percevoir ou faire percevoir les distributions de vin faites pendant leur absence.

ALIMENTATION DES FEMMES ENCEINTES

Les femmes enceintes bénéficieront désormais des suppléments alimentaires, dès la reconnaissance de la grossesse.

CARTE DE PRIORITÉ DES MÈRES DE FAMILLES NOMBREUSES

La validité des cartes de priorité des mères de familles nombreuses, qui vient normalement à expiration le 1^{er} juin, est prolongée, exceptionnellement jusqu'au 1^{er} novembre prochain, sans aucune formalité.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE PRIORITÉ DES INVALIDES DU TRAVAIL

Les invalides du travail, détenteurs d'une carte de priorité dont la validité expire le 1^{er} juillet 1947, sont invités à adresser une demande de renouvellement à la Préfecture de Seine-et-Oise, Direction des Affaires Economiques et des Bâtiments Départementaux, 2^e bureau.

Il devra être joint à la demande :

- 1° L'ancienne carte;
- 2° Un certificat de domicile délivré par le maire;
- 3° Une enveloppe timbrée mentionnant le domicile de l'intéressé;
- 4° Une photographie, seulement dans le cas où toutes les cases destinées au renouvellement seraient utilisées.

DISTRIBUTION DE LA RATION DE SAVON DE JUILLET 1947

Sont validés à partir du 1^{er} juillet 1947 :

a) Le ticket SN de la feuille de denrées diverses de juillet 1947, pour la perception de savon de ménage, à raison de :

50 gr. aux consommateurs des catégories « A », « M », « V ».

100 gr. aux catégories P1 et P2.

150 gr. aux consommateurs de la catégorie « J ».

350 gr. aux consommateurs de la catégorie « E ».

b) Le coupon n° 64 du feuillet semestriel du 2^e semestre 1947 pour :

Deux savonnets de toilette de 50 grammes aux consommateurs des catégories « E » et « J ».

Et une savonnette pour les autres catégories.

Les tickets spéciaux « une ration soins corporels », 2^e semestre 1947, donne droit à 50 gr. de savon de ménage.

Le coupon « D » de la carte de grossesse (nouveau et ancien modèle), est validé pour la perception de 150 grammes de savon de ménage, à la condition que ladite carte porte l'attestation de la visite médicale du 8^e mois.

AVIS ET COMMUNIQUES

Sports

L'Union Athlétique et Sportive « La Clodo » va remettre sur pied, prochainement l'éducation sportive des jeunes, en athlétisme, cross-country, basket, danses rythmiques, etc...

Afin de permettre cette reprise d'activité dans le sport, le Comité a fait appel à des bonnes volontés en s'adjoignant de nouvelles compétences pour mener à bien cette tâche.

D'ores et déjà, pour l'entraînement des jeunes en athlétisme et cross-country, de nombreuses adhésions ont été enregistrées, et des moniteurs éprouvés donneront tous les conseils techniques utiles à leur forma-

tion. Les inscriptions sont reçues chez M. MONTUELLE, 4, rue de Nogent.

Des pourparlers sont également en cours pour le foot-ball.

Le 14 juillet, une grande épreuve pédestre, patronnée par le Conseil Municipal et l'Amicale du Centre, aura lieu, sur invitations, dans les rues de la ville.

Le 7 juillet, la section féminine de gymnastique doit participer au concours de l'Île de France, à Sceaux.

La section féminine de gymnastique a donné également son adhésion pour participer à la fête fédérale de Nice, qui aura lieu les 14 et 15 août.

Le 14 septembre doit avoir lieu le championnat annuel d'athlétisme des sociétés de gymnastique de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. Une grande fête de gymnastique suivra ce championnat.

Les séances de gymnastique masculine et féminine, sont reprises au Gymnase Municipal, sous la direction de MM. MULLER père et fils, FISCHER, Mlle A. MULLER.

Adhésions et renseignements :

— Au Gymnase Municipal, rue des Ecoles;

— Chez M. MULLER, 1, rue Albert-I^{er};

— Chez M. G. HUET, 15, rue de Nogent.

Il est rappelé que les séances de formation préliminaire ont lieu sous la direction de M. G. FISCHER, les mercredi soir et dimanche matin, au Gymnase Municipal.

**

ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE SAINT-CLOUD

La section des Anciens Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud nous prie de communiquer ce qui suit :

Le bureau de la section des Anciens Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud, à la suite d'attaques injustifiées contre lui et qui ont pour but de provoquer la division dans son sein, tient à préciser que le fonctionnement de la section est conforme aux directives qu'il reçoit de la Fédération Nationale.

S'interdisant toute pratique politique, la section entend maintenir la plus stricte neutralité. Elle s'enorgueillit de compter dans son sein des camarades qui travaillent la main dans la main, guidés uniquement par le souci de venir en aide à leurs camarades et de maintenir entre eux les liens d'amitiés forgés durant la captivité.

Ils s'engagent à maintenir leur unité et œuvrer à l'amélioration du sort de leurs frères de captivité.

Les Membres du Bureau :

CONSTANTIN, BELLUT, GIBLAIN, BRISSET, DUCHESNE, CATELAIN, BELLARD, TIXIER, DEVEAUX, VILLAIN, CHISLARD, DUPILLE, DURIEUX, XHAPRON, BERJONNEAU, POITEL, ESPAGNON, BERINGUIER, MOREAU.

**

COURS PROFESSIONNELS

On nous prie de communiquer qu'au mois d'octobre prochain, un Cours Professionnel d'Enseignement Commercial sera ouvert à Saint-Cloud.

Ce cours sera dirigé par Mme CORDIER, qui enseigne actuellement la sténographie à la Maison d'Education Populaire.

Les matières enseignées seront : la sténographie, la dactylographie, la comptabilité, le français, la correspondance commerciale, le droit commercial, la géographie commerciale, le calcul rapide et la mécanique, les langues étrangères ainsi que toutes les matières demandées au C. A. P.

Les élèves seront présentés au Certificat d'Aptitude Professionnel de Secrétariat et aux différents examens de l'Association Sténographique Unitaire.

Pour tous renseignements concernant les leçons ou les cours, s'adresser à Mme P. CORDIER, 36, rue Sevïn-Vincent, à Saint-Cloud.

Histoire de Saint-Cloud

Le Château de Saint-Cloud

sous le Consulat

1800 - 1804

Les habitants de Saint-Cloud, tout au souvenir glorieux qu'avait laissé la journée du 19 brumaire et fiers de leur commune qui avait consacré le triomphe de Bonaparte, eurent l'idée, en juillet 1800, d'adresser au Tribunal une pétition. Celle-ci avait pour objet de destiner l'ancien château de Monsieur au Premier Consul comme résidence personnelle. Le Tribunal se montrait assez disposé à accueillir cette pétition, en donnant toutefois à cette concession le caractère d'une récompense nationale et en changeant le nom du palais de Saint-Cloud en celui de Marengo : il suivait ainsi l'exemple de ce qui s'était fait en Angleterre pour Malborough après la bataille de Blenheim. D'après Bourrienne, Bonaparte qui n'était pas encore consul à vie, déclara fièrement que tant qu'il serait à la tête des affaires de l'Etat, il n'accepterait aucune récompense nationale. Cependant, quelque temps plus tard, il alla, en compagnie de son camarade de jeunesse visiter le château de Saint-Cloud, mais tout y était dans un état de délabrement complet et le Premier Consul ne voulait pas encore charger le budget de l'Etat pour ses convenances personnelles et il était effrayé des sommes énormes qu'il en coûterait pour rendre Saint-Cloud habitable.

Quant à l'Orangerie, restée inoccupée depuis la journée fameuse, elle suscita la convoitise d'un certain Clérambourg, limonadier-glacier, qui demanda l'autorisation d'y donner des bals masqués les 20 et 27 vendémiaire (dimanche 12 et 19 octobre 1800). La demande fut rejetée sur l'avis de l'architecte Maréchaux qui pensait qu'il y aurait de nombreux inconvenients à permettre des bals masqués dans un lieu où la surveillance ne pouvait être exercée assez rigoureusement pour empêcher les malveillants de commettre des délits à la faveur du déguisement.

Malgré le demi-refus que le Premier Consul avait, au premier abord, opposé à la pétition des habitants de Saint-Cloud, Bonaparte, en 1801, semble changer d'avis et se laisser tenter par la situation particulièrement plaisante du domaine de Saint-Cloud. Les architectes Percier et Fontaine reçurent l'ordre du Ministère de l'Intérieur de se rendre sur place pour constater l'état des bâtiments et s'entendre avec Maréchaux qui leur communique les plans et devis en sa possession. Quelques mois plus tard, en septembre, Bonaparte, jugeant trop petite la demeure de la Malmaison, prit la décision de faire restaurer le château, quoique Joséphine hésitât encore à quitter cette première résidence dont elle avait dirigé elle-même tous les aménagements. Les premiers devis de Percier et Fontaine s'élevèrent à 1.200.000 francs, mais au bout de quelques mois, les

travaux se révélèrent plus importants qu'on ne l'avait prévu du fait qu'une grande partie des plantations furent trouvées pourries. Les architectes se virent dans l'obligation de tout démolir et leur second devis s'éleva alors à la somme de 2.847.000 francs. Le Premier Consul venait à différentes reprises sur le chantier reconnaître l'état d'avancement des réparations; il indiquait lui-même la distribution de certains appartements et ordonna la construction d'une salle de spectacle, d'un abreuvoir et d'un manège.

En mai 1802, le château avait retrouvé à peu près complètement un aspect habitable; les travaux ayant été exécutés avec la plus grande promptitude, car Bonaparte n'avait pas caché aux architectes son impatience de s'installer rapidement à Saint-Cloud. En juillet, on s'activa à l'ameublement du château. Percier et Fontaine tirèrent du palais de Versailles et du garde-meuble de Paris un grand nombre de pièces de mobilier. Ils avaient voulu rassembler dans la célèbre galerie d'Apollon de nombreux portraits d'hommes illustres, mais le Premier Consul les ayant vus avant qu'ils ne fussent en place et s'étant informé du nom de chacun d'eux, en condamna plus des deux tiers. « Il sera toujours difficile de donner à Bonaparte une compagnie qui soit de son goût, écrit en guise de commentaires Fontaine dans son journal, et je ne me chargerai plus, à l'avenir, de la lui fournir. »

Tout était terminé en août : les appartements étaient meublés et l'on attendait plus que l'arrivée des nouveaux hôtes de Saint-Cloud. C'était le général Duroc, futur grand-maréchal du palais, qui avait présidé à cette réinstallation. Le premier séjour de Bonaparte à Saint-Cloud se situe vers le 20 septembre 1802 et se poursuivra, avec quelques courtes absences, jusqu'au 23 janvier 1803. Durant ces cinq mois, le Premier Consul réunissait presque tous les jours le Conseil à Saint-Cloud; il se rendait aussi assez fréquemment à Paris, mais il rentrait généralement le soir à Saint-Cloud.

Le 26 septembre, une première grande audience rassembla dans le palais : sénateurs, tribuns, membres du corps législatif, l'archevêque de Paris, de nombreux prélats, qui se pressèrent en foule autour du chef de l'Etat. Déjà, une cour s'organisait où l'étiquette de celle de l'ancien régime s'insinue peu à peu. Cette imitation des coutumes d'autrefois semble déplaire profondément et même choquer dans leurs convictions les vieilles duchesses et les vieilles marquises du faubourg Saint-Germain. Même désapprobation se fait sentir dans les rapports des agents secrets que Louis XVIII entretenait à Paris sous le Consulat. Bonaparte avait de plus rétabli à Saint-Cloud l'usage de la messe du dimanche à laquelle tous les courtisans étaient conviés; à en croire les récits de l'époque, il eût un certain mal à faire admettre cette coutume qui rappelait trop l'ancien régime. « Il avait soin, raconte un commentateur, de la faire dire plus tôt que l'heure annoncée afin que ceux qui en faisaient des gorges chaudes, n'arrivassent qu'après que le service divin serait achevé. » Un autre ajoute : « ... Quoiqu'il en soit, Bonaparte a bien fait d'attacher

d'excellents musiciens à la chapelle parce qu'une bonne musique est un bon remède contre l'ennui, surtout lorsqu'on est comme frileux et susceptible de s'enrhumer facilement. »

De jour en jour, le château de Saint-Cloud se meublait et s'ornait avec faste : les plus célèbres tableaux, les plus riches objets d'art étaient tirés du Muséum pour décorer ses vastes salons. Là encore, les royalistes trouvèrent à redire et content à ce sujet l'anecdote suivante : « Un jour, Bonaparte fit passer en revue devant lui, à Saint-Cloud, les plus belles peintures du Louvre pour y faire son choix. Ces messieurs de l'Institut s'avisèrent alors de le trouver mauvais et lui envoyèrent une députation pour lui représenter qu'il faisait tort aux arts en dépouillant ainsi le musée national de ses chefs-d'œuvre. » « Je vous trouve plaisants, répondit Bonaparte avec vos réclamations; à qui les doit-on ces chefs-d'œuvre ? Est-ce vous qui auriez été les chercher ? Mettez-vous bien dans la tête que je ne regarde le Muséum que comme mon garde-meuble. »

Le 18^e de chaque mois (calendrier républicain), avait lieu la présentation des dames étrangères à Madame Bonaparte. Celle du 18 frimaire (9 décembre), paraît avoir été particulièrement brillante. C'était le comble de l'honneur que d'accéder à cette présentation où les dames étaient introduites par leur ambassadeur, après avoir rivalisé entre elles de luxe et d'élégance dans leurs toilettes. On cite à propos de cette réception le mot de la princesse Dolgorouky : quelqu'un lui ayant demandé comment elle avait trouvé la cour de Saint-Cloud, elle répondit : « Ce n'est pas seulement une cour, c'est une puissance, car toute l'Europe y était présente. » Un rapport de police ajoute : « Les Anglais de haut rang ne parlent que de l'accueil qu'ils ont reçu à Saint-Cloud et sont enthousiasmés de la magnificence qui y règne. Ils disent que la beauté de la duchesse de Gordon a produit la plus vive sensation. Ils sont véritablement dans une sorte d'enchantement. » Madame Grant, devenue plus tard Madame de Talleyrand, était, elle aussi, très désireuse d'être présentée à Madame Bonaparte; sa présence à Saint-Cloud était plutôt redoutée, car on racontait alors qu'après la première visite, Bonaparte prévint un des préfets du palais de ne plus la laisser revenir sans son autorisation expresse.

Un ancien maître de chapelle de Frédéric II, Reichardt, a laissé également la relation de sa première audience à Saint-Cloud. Introduit auprès du Premier Consul par le marquis de Lucchesini, ambassadeur de Prusse en France : « ...Le pourtour du salon d'attente était garni de fauteuils destinés aux étrangères; les Russes et les Polonaises se distinguaient par leur élégance, robes de soie, nuance violet, vert foncé, lilas ou noir, brodées d'or dans le bas; une Polonaise avait même des pierreries piquées sur le galon de sa jupe. Près de la cheminée, se tenaient les quatre dames d'honneur de Joséphine : Mesdames de Luçay, de Rémusat, de Talhouet et Law-Lauriston, en toilette du matin, élégantes mais très simples. Un préfet du palais présentait chaque arrivant à la dame du service. Vers

4 heures, tout le monde était arrivé; il y avait cinquante femmes plus les hommes et enfin beaucoup de militaires, tous cavaliers superbes. A 4 heures sonnant, Bonaparte parut en uniforme vert à parements rouges, gilet assez long en drap bleu, culotte de soie noire, bas de soie blancs, petit tricorne à la main, un court sabre de dragon au côté. Il se mit à causer avec la première dame qui s'est trouvée à sa portée, lui fit quelques compliments et des questions portant sur le climat de son pays, sur le voyage et la durée de son séjour à Paris, etc... Les présentations finies, tout le monde se disposait au départ; on traversa la galerie pour arriver à un grand salon où était dressé un magnifique buffet qui eut été plus apprécié avant l'audience, pendant les longues heures d'attente. Chacun songe ensuite à regagner sa voiture... »

A Saint-Cloud, Bonaparte habitait l'aile gauche du palais. Son cabinet était une vaste pièce dont les quatre murs étaient tapissés de livres; la cheminée était décorée de deux beaux bustes en bronze représentant Scipion et Annibal. Son cabinet était précédé d'une chambre à coucher, tendue de velours vert, qu'il n'occupait pas. Son appartement était au-dessus et communiquait avec cette chambre par un petit escalier; il se composait de trois pièces simplement meublées. Dans les premiers temps, Joséphine partageait la chambre du Premier Consul, plus tard, elle eut un appartement particulier, assez éloigné de celui de son mari.

Madame de Rémusat, née Gravier de Vergenne, fut successivement dame de compagnie puis dame du palais de Joséphine; dans ses mémoires, elle a laissé le tableau de la vie du Premier Consul à Saint-Cloud où son service l'obligeait à habiter : « A Saint-Cloud, Bonaparte déjeunait seul et souvent sur la terrasse qui se trouvait de plein-pied avec son cabinet. Pendant son déjeuner, il recevait des artistes, des comédiens, il causait alors volontiers et avec assez de bonhomie. Ensuite, il travaillait aux affaires publiques jusqu'à 6 heures. Madame Bonaparte demeurait chez elle, recevait toute la matinée un nombre infini de visites, des femmes surtout. Elle accueillait tout le monde avec une grâce charmante; elle promettait tout et renvoyait chacun content. A 6 heures, on allait se promener, le Consul seul en calèche avec sa femme, nous, dans d'autres voitures. Les frères de Bonaparte, son beau-fils, Eugène de Beauharnais, ses sœurs, pouvaient se présenter à l'heure du dîner. On voyait venir quelquefois Madame Louis (Hortense de Beauharnais) mais elle ne couchait jamais à Saint-Cloud... »

Au cours de l'année 1803, le Premier Consul passa mai et juin entiers à Saint-Cloud, puis après une courte absence, revint passer dans cette résidence une grande partie des mois d'août à novembre. Les audiences succédaient aux réceptions de députations françaises et étrangères et aux séances des divers conseils. En juin eut lieu l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle du palais située à l'extrémité de l'Orangerie. Cette scène connut rapidement les plus vifs succès. Les clas-

siques du XVII^e étaient à l'honneur; on lit sur les programmes les titres d'*Esther*, d'*Andromaque*, mais en même temps des pièces modernes : la tragédie de Lemerrier, *Agamemnon*. Les meilleurs acteurs, Talma, Mlle Duchesnois, Mlle George, devinrent les vedettes de ce nouveau théâtre. Le jour de la représentation d'*Andromaque*, on raconte que Mlle Duchesnois, se jetant aux pieds de Pyrrhus, arracha les applaudissements de la cour consulaire en dépit de la défense et du respect commandé en présence du Premier Consul.

L'année 1804 vit le rétablissement de l'Empire dont tous les préparatifs et l'acte lui-même se passèrent au palais de Saint-Cloud. Ce fut, durant tout le mois d'avril, une succession d'audiences et de conseils pour l'élaboration de la future constitution. Le 23 avril, un grand conseil privé qui dura plusieurs heures réunit, sous la présidence de Bonaparte, les deux consuls, les ministres de la marine et des affaires étrangères, le grand-juge, quelques sénateurs et conseillers d'Etat; on y traita des questions de l'hérédité du trône. On arrêta ensuite que le Premier Consul prendrait le nom d'Empereur, qu'on lui donnerait le titre de majesté et celui d'altesse aux membres de sa famille; que le nouvel Empereur serait sacré et couronné. Fontanes, président du Corps Législatif, proposa de faire venir pour cette cérémonie l'épée de Charlemagne d'Aix-la-Chapelle. Le 4 mai, une députation de sénateurs se rendit à Saint-Cloud pour apporter à Bonaparte le résultat de la délibération du Sénat au sujet de l'hérédité de l'Empire. Les 11 et 12 mai, il y eut conyocation extraordinaire du Conseil d'Etat pour la discussion du projet de sénatus-consulte. Un conseiller, Miot de Mérito, en a laissé le compte-rendu dans ses mémoires : « La lecture de l'acte fut entendue au Conseil d'Etat dans un profond silence et bien que chacun composât son visage pour paraître satisfait, il se peignait sur les fronts plus d'étonnement que de joie, surtout lorsqu'à l'article de l'hérédité, l'exclusion de Lucien et de Jérôme fut prononcée et que la faculté d'adopter un successeur fut concédée pour cette fois seulement à l'Empereur. Le Premier Consul excita vainement les membres qui parlaient le plus habituellement à prendre la parole; ont se tut généralement et aucune discussion importante ne s'établit. Les conseillers d'Etat s'attendaient à être nommés à vie, mais cette faveur qu'on leur avait fait espérer fut restreinte et presque révoquée par la condition imposée dans le sénatus-consulte d'avoir été cinq années en service ordinaire pour être nommé à vie. » Le 13, nouveau conseil privé; le sénatus-consulte, tel qu'il avait été censé avoir été rédigé par le Conseil d'Etat, fut lu et adopté sans aucun changement.

Les adresses à Bonaparte pour le rétablissement de l'Empire affluaient plus nombreuses que jamais à Saint-Cloud. Avec le 18 mai, le palais de Monsieur deviendra résidence impériale. Un chapitre nouveau s'ouvre pour l'antique demeure; une ère de fastes qui rappellera le temps de Louis XIV.

H. KRANTZ-MANONCOURT,

Chargée de mission à la Direction des Beaux-Arts.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE JUIN 1947

NAISSANCES

Rambaud Katrine, Micheline, Colette. — Blanchart Danièle, Lucile. — Perreau Huguette, Geneviève, Louise. — Dupuis Andrée, Georgette. — Le Gall Nicole. — Lauthier Alain, Jean, François. — Poulin Joël, Jacques. — Larbi Paul. — Rodriguez Jean, Claude., André, Georges. — Bethelot Nicole. — N'Guyen Minh Daniel, Trung. — Dubuquoy Sylvie, Frmancée, Andrée. — Lety Danièle Gisèle. — Dupas Didier, Robert, Félix, Michel. — Normand Françoise, Jeannine, Michelle, Odette. — Hermand Alain, Maurice, Léon. — Lorel, Claude, Charles. — Dejouanet Françoise. — Danon Mary, Claude. — Renault Colette, Juliette. — Alix Josiane, Roberte. — Dechaud Christiane. — Merlin Rolande, Odette. — Serres Monique, Yvette, Danièle. — Ranson, Vve Lionel, Jean, Marie. — Snelling Françoise, Jeanne, Marie. — Langot Jean, Claude. — Agnoux Christiane, Yvonne, Denise. — Lacire, Pierre. — Aubert Guy, André. — Champion Jean, Pierre, Maurice, Michel. — Andrieux Bernard, Raymond, Louis. — Chartier Alain, Gérard, Pierre. — Solari Robert. — Guéroult Bénédicte, Annelly, Françoise, Marie. — Terrier Patrick. — Chenu Alain, Louis, Roger. — Train Gérard, Jean. — Pouvesle Jean, Pierre. — Le Maguet Alain, André, Georges. — Bourges Françoise, Nicole. — Donne Jean, Pierre. — Chaille Martine, Gabrielle, Irénée. — Gérard Robert. — Renault Alain, Robert. — Bulot Martine, Angèle, Yvonne. — Delaplace Nicole, Georgette, Madeleine. — Verriez Yolande, Huguette. — Durand Alain, Louis, Charles. — Gaston Robert, Jean, Philippe. — Badet Françoise, Andrée. — Duchesne Gérard, Jean, Louis. — Keravis Gérard. — Dupont Claude, François. — Lefèvre Claudine, Odette. — Levet Alain, Robert. — Lesueur Martine, Jacqueline. — Sallot Christian, Yves. — Dubois Monique, Nelly, Georgette. — Lair Chantal, Henriette, Maryse. — Riva Liliane, Paulette. — Bernodat Michel, Roger, Bernard. — Perrot Gérard, Robert, Sylvain. — Yerloud-Brahim Liliane, Odette. — Beauvais Michel, Jean, Pierre, Christian. — Griffelli Jean, Claude, Henri Guillaume. — Plassat Gérard, Alphonse, Georges. — Bouysset Daniel, Roger, Marcel. — Mercieux Michel, Maurice, Maximilien. — Armstrong Marie, Claude, Marie, Thérèse. — Eugénie Jean, Jacques. — Betaille Jean, Claude, Albert. — Persoglia Aline. — Vinot-Préfontaine Charlotte, Marie, Christine. — Bonnet Jean, Louis, Pierre. — Mathieu Patrice, Gilbert, Robert. — Bais Marie, Juliette, Georgette. — Bodin, Annie, Françoise. — Leran Annie, Suzanne. — Derrien Daniel, Christian. — Lesauvage Désiré, Henri, Paul. — Victor Gilles, André, Georges. — Vautier Nadine, Lucienne, Denise. — Boscher Gérard. — Rousseau Brigitte, Monique, Michèle. — Shelley Jean, Claude, Joseph. — Antonin François, Paul.

MARIAGES

Coussot Jean et Olivier Jeanne, Etiennette, Charlotte. — Molet Pierre, René et Joron Suzanne, Marie, Alphonsine. — Granvand André et Dano Marie-Louise. — Etchevery Etienne et Etchepare Gracieuse. — Degionni Francis, Henri, Maurice et Rémy Madeleine, Eugénie. — Caenen Roger, Camille, André et Boussarouque Marie, Joséphine. — Guézennec Paul, Henri, Marcel et Heuchel Geneviève, Thérèse, Marie. — Micheli Alexandre, Marie, Séraphin et Masson Micheline, Henriette, Suzanne. — Huguenin Jacques, Ernest et Scouarnec Thérèse, Yvonne, Marie. — Frank Rolf et Lol Ruth, Clara. — Piazzon Sévérino, Elio et Le Vée Jacqueline, Blanche. — Lemonnier André, Edouard, Félicien et Reveillant Marie, Thérèse, Marceline, Edwige. — Roulet, Camille, Louis, Francisque et Gonin Claire. — Conan Henri, Jean, Baptiste et Vally Désirée, Marie, Joseph. — Sellier André, Raymond et Brulé Fernande, Jeanne. — Reynier Pierre, Jean et Chapelet Madeleine. — Farah Michel, Gabriel et Galambos Gisèle, Elisabeth. — Visinand Robert, Marcel et Zani Colette, Louise. — Jodon, Kleber, Alcide et Monmirel Raymonde, Colette. — Charpin Pierre, Lucien et Angeillaume Suzanne, Paulette.

DECES

Denis Marcel-Jean-Gaspard, 41 ans. — Artisson Nicolas, 69 ans. — Richard Joseph-Marie, 65 ans. — Boucher Henri-Victor, 75 ans. — Basso Agathe-Jeanne-Clémentine-Ludovic-Angele-Gertrude-Marie-Micheline, veuve Roche, 91 ans. — Pierre Victor-Paul-Pierre, 84 ans. — Le Conte Aimée-Célestine, veuve Grailot, 69 ans. — Jolivet Nelly, 41 ans. — Foreau Emile-Georges, 79 ans. — Hardy Albert, 61 ans. — Yvnossitsch Marcel, Henri, 57 ans. — Guibert Eléonore-Félicie, 73 ans. — Collier Marthe-Marie-Clémence, veuve Martin, 69 ans. — Devillers Ernest-Hilaire, 79 ans. — Masse Emile-Fortuné, 62 ans. — Levêque Marie-Juliette, veuve Pélissier, 67 ans. — Deloye Maurice-Charles-Amédée, 49 ans. — Millang Emile-François, 52 ans. — Jardines Antoine, 49 ans. — Woehrlé Roger-Joseph, 35 ans.

AVIS IMPORTANT

En raison de la période des vacances et des congés payés dans l'imprimerie, le *Bulletin Municipal* ne paraîtra pas en août.